
Face à l'Etat, la permanence des minorités

Introduction

par

Alain Gresh

«Le terme de minorité — accompagné d'une épithète précisant son identité par rapport à l'environnement, minorité linguistique, religieuse — désigne des groupes humains qui se trouvent "marginalisés", en position d'infériorité numérique — sauf exception — et en même temps politique, sociale ou économique, voire culturelle. Le fait d'être en minorité implique en même temps celui d'être juridiquement ou sociologiquement mineur¹.» Cette définition, en apparence simple, cache évidemment des réalités complexes, mouvantes, sources d'affrontements et parfois de guerres sanglantes. Les tentatives de codification en droit international de cette notion sont anciennes et se sont toujours heurtées à d'insurmontables obstacles, même si un pas nouveau devrait être franchi par les Nations Unies à l'automne 1992 (*lire l'article de Joseph Yacoub*).

Ce sont évidemment les minorités nationales qui, notamment depuis l'effondrement du "camp socialiste", sont au centre des préoccupations. La guerre en Yougoslavie, à quelques dizaines de kilomètres de Venise, montre que le vieux continent n'est pas à l'abri des passions nationalistes. Le divorce annoncé entre Tchèques et Slovaques, mais aussi les tensions en Hongrie ou en Roumanie, ont pu être qualifiés de "retour des nations" et de faire resurgir le spectre d'une nouvelle question des nationalités, identique à celle qui fut à l'origine de deux guerres mondiales. Pourtant, à l'heure où l'irrationnel prend le pas sur

les analyses, l'«identité nationale» est loin d'être une réalité objective, facile à cerner: au contraire, elle est incertaine, mouvante, fuyante comme le prouve, entre tant d'autres, le cas macédonien (*lire l'article de Christophe Chiclet*).

Cette résurgence, limitée à l'affirmation d'une identité, ne suscite tant d'inquiétude que parce qu'elle s'accompagne d'un refus de reconnaître les droits du voisin, de l'autre, de l'étranger: la Serbie devient le prétexte de l'élimination des non Serbes comme la Turquie celui du massacre des Kurdes. On retrouve ce phénomène de l'entre-deux guerres que dénonçait le philosophe hongrois Istvan Bibo: «En Europe centrale et orientale, l'appropriation du pays par la communauté nationale ne s'accompagnait pas de la libération de l'individu, au contraire: certains événements historiques semblaient montrer que l'effondrement des autorités politiques et sociales du passé et la réalisation intégrale de la démocratie exposent la communauté nationale à des risques graves, sinon à des désastres. Ces événements traumatiques engendrèrent le monstre le plus redoutable de l'évolution politique européenne des temps modernes: celui du nationalisme antidémocratique².»

En effet, si le principe ethnique devient exclusif dans un pays, que ce soit en Hongrie ou en Slovaquie, en Serbie ou en Croatie, comment s'étonner que les «minorités» ne se sentent pas partie prenante de cette nouvelle conception de l'Etat et rêvent à leur tour d'établir leur propre souveraineté. Or cette revendication est perçue par la «majorité» comme une menace directe contre la sécurité de l'Etat, menace qui justifie des mesures antidémocratiques, voire des massacres ou des tentatives de génocide.

L'Europe orientale n'a pas le monopole de ces drames même s'ils se posent là-bas dans des termes particuliers. L'Espagne a tenté d'apporter une réponse originale à sa diversité ethnique (*lire l'article de Danièle Bussy Genevois*) tandis que la France, dans le cadre de sa tradition jacobine, a toujours eu du mal à penser corse.

Cette «persistance des minorités» ne se limite pas aux ethnies, elle touche aussi notamment en Méditerranée les communautés religieuses. Si les juifs du monde arabe ont peu à peu disparu, émigré en Israël, aux Etats-Unis ou en Europe et emporté avec eux une merveilleuse partie de la civilisation méditerranéenne, les chrétiens restent dans la région soumis aux pressions de toutes sortes, à la montée de l'islamisme politique comme aux conséquences du conflit israélo-arabe (*lire les articles de Pierre Rondot et de Gilles Bourbao*). D'autres «hérétiques», comme les druzes, cherchent leur place dans le jeu complexe du pouvoir (*lire l'article de Hassan Karim*). Le cas du Liban est de ce point de vue exemplaire et dans son article, Georges Corm propose un modèle de résolution fondé sur la démocratie et sur les droits de

l'individu.

Et c'est là sans doute que réside la clef d'une éventuelle solution à ce drame toujours recommencé des minorités. Encore faut-il que la démocratie s'accompagne d'un réel effort de connaissance de l'autre qui est loin d'être garanti: l'interminable odyssée des Tsiganes nous rappelle la difficulté, même pour des sociétés démocratiques, à accepter la différence (*lire l'article de Bernard Leblon*).

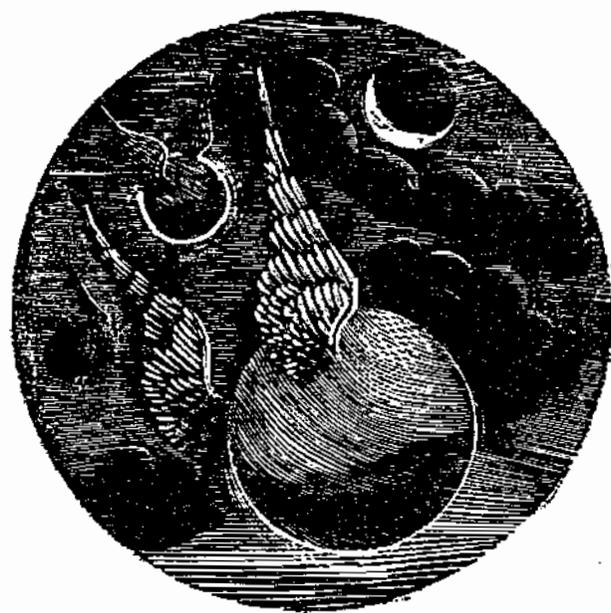
Car la peur de l'autre semble une donnée permanente de nos civilisations: elle est fondée sur un sentiment perpétuel d'insécurité de l'individu comme des communautés. R.B.J. Walker remarquait que «la vulnérabilité est partie de la condition humaine (...), de ce qui nous rend humain». Mais au lieu d'enfermer l'homme, cette vulnérabilité peut aussi, remarquait-il, le rendre plus ouvert à l'autre, et «créer les conditions de l'échange (...), encourager le dialogue et la créativité qu'excluent nécessairement les tentatives totalitaires ou fondamentalistes d'apporter la sécurité absolue³.» Dans cet échange à construire, les minorités ont une place à part pour la définition d'un avenir plus humain.

Notes

1 Pierre Georges, *Géopolitique des minorités*, Presses universitaires de France, Paris, 1984, p. 5.

2 Itsvan Bibo, *Misère des petits Etats d'Europe de l'Est*, L'Harmattan, Paris, 1986, p. 165.

3 R.B.J. Walker, *One World, many Worlds: Struggle for a Just World Peace*, Zed Books, Londres, 1988, p. 27.



Février
Gravure de Yannis Gourzis, 1991
(Extrait de *Calendrier 1992*)

Confluences